



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Communiqué de presse du 6 novembre 2025

Eau potable issue de la forêt: nouvel aide-mémoire de ForêtSuisse

L'eau potable provenant de la forêt est d'excellente qualité, mais la fonction de filtration que remplit cette dernière n'est généralement pas rémunérée. Pour préserver la qualité élevée de l'eau, la gestion forestière dans les zones de protection des eaux souterraines nécessite des mesures supplémentaires. Les coûts n'étant pas couverts, il en résulte une baisse des revenus pour les propriétaires. C'est pourquoi ForêtSuisse propose, dans son nouvel aide-mémoire, de convenir avec les fournisseurs d'eau potable d'une indemnisation et d'une compensation des pertes de revenus et des coûts supplémentaires.

En Suisse, près de la moitié des zones de protection des eaux souterraines se trouvent en forêt. Les systèmes racinaires et l'humus du sol forestier retiennent efficacement les polluants, tels que les nitrates. La législation environnementale interdit l'épandage d'engrais, de lisier ou de compost en forêt. En outre, si une parcelle forestière est située dans une zone de protection des eaux souterraines, les prescriptions relatives à sa gestion sont encore plus strictes. Ainsi, l'arrosage des piles de bois ou le ravitaillement en carburant des véhicules et des machines sont limités, et la propriété peut également faire l'objet de restrictions. Pour les propriétaires de forêts, cela se traduit par des coûts supplémentaires et une baisse des revenus que la vente de bois ne couvre pas toujours. De plus, la fonction de purification de l'eau assurée par la forêt n'est souvent pas rémunérée.

Avec son nouvel aide-mémoire «Forêt et eau potable», ForêtSuisse encourage les propriétaires de forêts à rechercher des solutions avec les fournisseurs d'eau potable, sous la forme de partenariats visant à partager les coûts. Ceux-ci peuvent inclure la planification commune de mesures sylvicoles ou fixer une indemnité de base par mètre cube d'eau potable. L'association des propriétaires de forêts propose des contrats-types à cet effet.

ForêtSuisse a ainsi l'intention de motiver les propriétaires de forêts à opter pour des mesures volontaires dépassant le cadre des dispositions légales. Concrètement, cela peut se traduire par un reboisement rapide avec des essences d'avenir adaptées à la station, afin d'obtenir une couverture durable du sol forestier. Cela est important, car les décisions sylvicoles d'aujourd'hui déterminent la santé des forêts et, partant, la qualité de l'eau potable de demain. Dans un contexte de changement climatique, l'entretien des forêts doit être pensé à long terme. En particulier pour les captages d'eau à des fins privées et commerciales, par exemple pour la production d'eau minérale ou de bière, il convient d'indemniser les restrictions de propriété, les coûts supplémentaires et les pertes de revenus afin de garantir une répartition équitable des charges.

Contact

Benno Schmid

Responsable Communication & Politique de ForêtSuisse

+41 32 625 88 71

benno.schmid@waldschweiz.ch



ForêtSuisse – Association des propriétaires forestiers

ForêtSuisse est l'association faîtière des propriétaires forestiers. Elle représente les intérêts des quelque 250'000 propriétaires de forêts privés et publics du pays. ForêtSuisse s'engage en faveur de conditions cadres permettant aux propriétaires, exploitantes et exploitants forestiers de pratiquer une sylviculture économiquement viable, écologiquement durable, et de préserver la vitalité et la biodiversité des forêts. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.foretsuisse.ch